

**S'il faut être attentif à l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants, il est majeur de nous préoccuper de l'état des enfants que nous lui léguerons ...**

**AVRIL 2013**

Lettre N°22

Editeur en chef Pr. J.-P. Tillement

Président Pr. J. Costentin

(prix aux non membres : envoyer deux timbres de 0€54)

## *Libre expression* **Tirs croisés sur la législation régissant le cannabis**

Pr. Jean Costentin

La digue législative érigée pour contenir les toxicomanies, lézardée de longue date, doit affronter depuis trois mois des coups de butoir concertés, visant manifestement à l'effondrer. Après l'autorisation de mise en œuvre des « salles de shoots » pour les toxicomanes, ces coups se concentrent sur le cannabis / chanvre indien, comme on va le dire ici.

- Commençons par la déclaration du président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) qui requière dans l'éditorial de sa revue la légalisation du cannabis et, au-delà, de toutes les drogues. Bravo la prévention!

- Passons ensuite au ministre du logement qui répète son antienne sur la légalisation de cette drogue (attitude logique, que promouvoir cette drogue du rire bête et du je m'enfouisme, quand, en tant que « vert » on milite pour une récession économique).

- Le relais a été repris par le ministre de l'Education nationale. Complètement à contre emploi, alors qu'il veut « refonder » l'école, il y enverrait des élèves « shootés », « camés » de cannabis, incapables de bénéficier des moyens énormes mobilisés pour leur éducation, à l'heure où dans les comparaisons internationales, nos performances chutent en pique.

- Il nous a été infligé, sur « Arte », à une heure de grande écoute, une longue émission de A. Bellanger, véritable hymne au cannabis ; anthologie de l'enfumage, constituant un

exceptionnel matériel d'étude de la désinformation (voir lettre du CNPERT N°19)

- Puis vient le tour de la Direction Générale de la Santé, interrogeant l'académie nationale de Médecine et celle de Pharmacie, sur l'opportunité d'admettre dans la pharmacopée le cannabis (sic) et ses dérivés (elle voulait parler de certains de ses constituants). Malgré leurs avis très négatifs elle soumet à l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) le soin d'apprécier l'intérêt du Sativex® (tétrahydrocannabinol + cannabidiol) comme médicament. C'est la stratégie du cheval de Troie, qui déguise le cannabis en médicament, pour le faire entrer dans la cité, la tête haute, sous les acclamations...

- Quelques supplétifs, addictologues de Paris et proche banlieue, caméléons des orientations changeantes de la Mission Inter ministérielle de Lutte contre les Drogues et Toxicomanies et du ministère de la Santé (leurs bailleurs de fonds) accourent aussitôt. Alors qu'ils sont incomptents, s'agissant des indications neurologiques alléguées pour ces cannabinoïdes (sclérose en plaque, maladie de Parkinson...) et qu'ils sont étrangers à la pharmacologie, ils se prêtent complaisamment au travestissement du cannabis en médicament, alors qu'ils savent, mieux que quiconque, ses méfaits psychiatriques (ivresse, désinhibition, anxiété, dépression, perturbations des mécanismes de la mémoire, syndrome amotivationnel, décompensation-aggravation de la schizophrénie, induction du passage à d'autres drogues....)

- Le 5 mars, de façon concertée, les « Cannabis social clubs » déposaient simultanément dans toutes les préfectures de France, les statuts d'associations loi 1901, ayant pour objet social la culture, la diffusion, la consommation d'un cannabis « shit in France »,

pardon, « Made in France ». Un collectif d'associations engagées dans la prévention des toxicomanies, auquel participe le CNPERT, a écrit aux préfets afin de déjouer cette manœuvre. Quelques uns ont fait répondre (leur chef de cabinet), qu'il ne leur appartenait pas de juger de l'objet d'associations qu'ils se contentaient d'enregistrer (sic). Quant au ministre de l'intérieur, il nous a fait répondre par son chef de cabinet « qu'il avait pris connaissance de nos observations avec attention... toutefois le ministre m'a chargé de transmettre à madame Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la Santé, aux fins d'un examen approprié » (6 mars 2013) un mois après la ministre nous a fait répondre (par son chef de cabinet) qu'elle « comprend nos préoccupations qui rejoignent celles du Gouvernement résolument engagé contre toute tolérance en matière de consommation de drogues et contre la dépénalisation du cannabis. ». Mais on ne sait pas encore qui va saisir les procureurs de la République pour faire annuler ces associations...

- Un ancien ministre de l'intérieur élu d'un arrondissement parisien ravagé par les drogues (qui milite de longue date pour la légalisation du cannabis, ce qui l'absoudrait de ne pas l'avoir combattu), vient de faire créer un groupe de travail sur le cannabis médicament. Cette initiative, sans habileté vis-à-vis de la direction générale de la santé, révèle, sans subtilité, le lien entre la légalisation du cannabis et l'inscription du cannabis comme médicament ; cette seconde étant le chausse pied de la première.

-La presse simultanément multiplie les annonces, ici de la légalisation du cannabis par quelques états des U.S.A. ; là de l'introduction du cannabis dans la pharmacopée de la Tchéquie (on notera que le laxisme de la Tchéquie en matière de législation du cannabis la place au deuxième rang européen des consommateurs, juste derrière la France).

-Et maintenant l'image de rigueur du ministre de l'intérieur se trouve passablement brouillée quand il propose que la contravention à la législation du cannabis puisse ne donner lieu qu'à une simple amende, réglée sur place, comme celle acquittée au contrôleur de la SNCF, quand le billet n'est pas composté....

Tout ceci, et j'en oublie peut-être, s'est produit sur environ trois mois. Coïncidences ? Qu'il me soit permis d'en douter ; quand bien même pour A. Bellanger (conf. supra) « les drogues ne feraient délier que ceux qui les combattent ».

Quoiqu'il en soit, tant de duplicité, d'hypocrisie, de postures, d'habileté, d'enfumage, de manœuvres, de dangereux projets et de scandaleuses déclarations, redoublent notre détermination à les démasquer, à les faire connaître et à les combattre. Rejoignez-nous, diffusez nos messages, ne laissons pas commettre l'irréparable.

**A partir du moment où l'on sait, on est au moins en partie responsable de ce qu'il peut advenir**

***Alors que la toxicité aigüe du tabac est réduite, elle est catastrophique à long terme***

Pirie K. et coll. "The 21st century hazards of smoking and benefits of stopping : a prospective study of one million women in the UK."

*The Lancet, 2013, 381, 133-141*

Chez les femmes étudiées 2/3 des décès sont imputables au tabac ; il abrège ainsi leur espérance de vie d'au moins dix ans. Quoique le fait d'avoir fumé jusqu'à l'âge de 40 ans comporte des risques substantiels, les risques associés à la poursuite au-delà de cet âge sont 10 fois supérieurs. L'arrêt du tabac avant 40 ans réduit de plus de 90% l'excès de mortalité ; l'arrêt avant 30 ans réduit ce risque de plus de 97%.

***Sitôt qu'on vient d'en rire on devrait....s'en excuser***

**L'escalade du tabac au cannabis  
(emprunté aux « zoiaux »).**

***« Je n'ai jamais compris pourquoi le 31 mai était la journée sans tabac »***  
***« C'est parce-que le lendemain c'est le premier juin »***

# Le Cannabis : quelques éléments de botanique et de pharmacognosie

Pr. Michel Paris

Professeur honoraire de Pharmacognosie  
Membre de l'Académie nationale de Pharmacie ;  
ancien expert de la Commission des stupéfiants  
(Agence du médicament, ONU)

## On assiste à une campagne de presse visant à occulter la dangerosité du Cannabis. Les arguments avancés pour le dépénaliser puis le légaliser sont-ils recevables ?

- *Tout d'abord, quelles sont les principales caractéristiques botaniques de ce Cannabis ?*

C'est une plante herbacée annuelle, dioïque (avec des pieds mâles et des pieds femelles), de la famille des Cannabinacées (voisine de celle de orties), sa hauteur peut dépasser 1,5m. Les pieds mâles sont grêles et portent des petites fleurs jaunes ; les pieds femelles, beaucoup plus trapus, ont des bractées d'où partent des fleurs réunies en grappe

- *On parle aussi de chanvre ?*

C'est la même espèce, *Cannabis sativa* L. mais cette expression «chanvre» désigne communément la variété textile

- *Ce chanvre a t'il aussi des propriétés psychotropes ?*

Absolument pas. S'il a contenu autrefois des traces de tétrahydrocannabinol (THC), désormais les variétés issues de sélection n'en contiennent plus du tout.

- *La teneur en THC est donc le point important pour distinguer le cannabis textile du cannabis psychotrope ?*

C'est évident ! On relève sur ce point dans les médias des erreurs grossières. Nous avons autrefois publié qu'il existe deux types chimiques principaux : Le cannabis à fibres, sans THC et le cannabis drogue ayant une teneur variable en THC. Il y a peu de THC dans les pieds mâles et la teneur varie selon les différentes parties de la plante; elle est maximale dans les sommités fleuries (bractées et feuilles supérieures) et nulle dans les graines (chènevis).

- *Est-ce la raison pour laquelle le chènevis est librement vendu dans les oiselleries ?*

Oui mais nous ne pouvons savoir si ces graines donneront une plante à fibres ou une plante à drogue. Ainsi les Etats-Unis sont plus prudents que nous et stérilisent les graines avant leur commercialisation.

- *Que désignent les termes « herbe », « marihuana », « shit » « haschisch » ?*

Il faut distinguer la plante (sommité fleurie, feuilles) la « marijuana », l'« herbe », la « beuh » de la résine, obtenue par battage de la plante, dont les grains seront agglomérés avec des ingrédients variés pour constituer le « haschisch », le « shit »). Indiquons encore l'existence de l'huile, obtenue par extraction de la résine au moyen de solvants organiques qui sont ensuite évaporés.

- *Les teneurs en THC n'y sont pas identiques ?*

Non. Les concentrations en THC vont en croissant dans l'ordre : sommités- résine- huile.

- *Quels produits sont actuellement consommés ?*

Autrefois, ils étaient issus uniquement de plantes de cultures en champs «outdoor» mais maintenant la vogue du naturel est celle du «indoor» pratiquée dans des serres adaptées ou bricolées à domicile. Les principaux pays exportateurs sont le Maroc et l'Afghanistan mais les auto-cultures sont en augmentation ; elles représentent plus de 10% du marché.

- *Est-il facile de se procurer des graines ?*

Oui, sur Internet, avec en prime le mode d'emploi. Ces graines, issues de sélections génétiques donnent, dans des conditions *ad hoc*, de température, d'éclairage, d'humidité, des plantes très riches en THC. La prévention de la fécondation de la fleur femelle par la fleur mâle, la fait évoluer sans produire de graines, c'est la «sensemilla» qui peut comporter plus de 20% de THC. Ces taux extravagants changent tout ! Dans les années 70, de nombreuses recherches pluridisciplinaires auxquelles nous avons participés (avec l'ONU, des chercheurs américains, et hollandais...) ont été faites avec un équivalent THC de 20 à 30 mg/ jour. Les nouveaux produits ont des teneurs au moins 3 à 10 fois plus fortes. On ne joue plus dans la même cour.

Notre laboratoire, à la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, avec G. Fournier et F. Braut-Boucher en particulier a travaillé pendant 17 ans sur le Cannabis : nous avons sélectionné des plantes à très faible teneur en THC, ce qui a permis de maintenir les cultures de chanvre textile en France ; nous avons bénéficié (L. Cosson) pour ce faire des serres du phytotron de Gif sur Yvette. Utilisant ces mêmes techniques, d'autres, après nous, se sont au contraire appliqués à sélectionner des variétés très riches en THC !

Il a pu être révélée la grande variabilité de composition du Cannabis, avec l'identification de divers composants pouvant contribuer à renforcer ou à diminuer l'activité recherchée par les toxicomanes. Les produits illicites en circulation sont totalement imprévisibles.

*- Cette notion est-elle bien connue du public ?*

A notre avis pas assez, car, comme pour un médicament, la dose conditionne l'effet produit et la toxicité

*- En France, au fil des années, on assiste à un début de la consommation de Cannabis de plus en plus précoce, touchant des adolescents au collège ; qu'en pensez-vous ?*

Au début de nos travaux sur le Cannabis, nous avons eu accès à une enquête ethnobotanique sur la consommation du kif dans le Rif, au Maroc. Nous avons découvert l'existence d'une interdiction rigoureuse chez les adolescents. Des travaux récents viennent de confirmer le bien fondé de cette interdiction.

*- Que pensez-vous du Cannabis thérapeutique ?*

Les indications revendiquées sont surtout comme antalgique dans certaines douleurs rebelles (cancers, sclérose en plaques etc.). Les quelques études cliniques disponibles montrent la modestie de ses effets, tandis que des études épidémiologiques multiples soulignent le nombre important et la gravité possible de ses effets secondaires. Le rapport bénéfices / risques invalide complètement la notion de Cannabis thérapeutique.

*- Comment voulez-vous conclure cette brève interview ?*

L'ignorance des nombreux travaux effectués sur le Cannabis est souvent à la base d'un débat appauvri et totalement idéologique.

## ***Des mots pour le dire à nos jeunes***

*Il est beaucoup plus facile de ne pas prendre une mauvaise habitude que de s'en débarrasser*

***Entendu un jour dans une prison lors de la fouille d'une cellule***  
*(Etre incarcéré, ne signifie pas obligatoirement que la cellule est trop petite...)*

« Avez-vous des armes blanches ? Non !

« Avez-vous des armes à feu ? Non !

« Avez-vous un téléphone portable ? Non !

« Avez-vous de l'argent ? Un peu

« Avez-vous de la drogue ? Non !

Alors en voulez-vous ?

## ***Courrier des lecteurs***

Un lecteur assidu de notre lettre du CNPERT, après avoir écouté R.M.C, nous écrit

« Le ministre de l'intérieur, qui s'était forgé une image de rigueur, vient de gravement la malmener en mettant sur le tapis une proposition pour la répression de la consommation de joints... Le P.V. sur place ! Autrement dit le policier pourrait accompagner le contrevenant jusqu'au distributeur de billets de la banque afin qu'il puisse payer immédiatement en liquide, les 100 € de l'amende!!!

Par conséquent il n'y aura plus de dossier judiciaire, on n'obligera plus le coupable à donner le nom de son fournisseur, *exit* le stage qui avait été imaginé pour dispenser des informations sur les dangers des drogues et pour effectuer le rappel de la loi... !!!

L'embrouille accélère sa marche, au service de l'intoxication de notre jeunesse....Quand le fumeur pris en flagrant délit sera un gamin de 14 ans, y aura t'il une banque pour lui affecter une carte de crédit?... S'il s'agit d'un « gosse de riche » (je voulais dire un fils de Bobo) il aura sous la main deux billets de 50 € qui le libéreront du PV, sans laisser aucune trace...

A Singapour, où des comptes bancaires défraient l'actualité, 500 gr de cannabis, 3 gr d'héroïne valent la peine capitale!!!! Et on ne discute pas avec les pays qui veulent intercéder en faveur de leurs ressortissants... Beaucoup plus dur mais efficace paraît-il.» H. M. (76)

## ***Les routes et l'argent des drogues illicites.***

Pr. Jean FEGER

Professeur honoraire de Pharmacologie, Neurobiologiste de l'université Paris V

La rédaction de cette note a été suscitée par :

La lecture d'un article intitulé « Trafic de cocaïne au Sahel » d'Alain Antil, revue « Etudes », octobre 2012, 307-316 ;

La compilation du dernier rapport annuel édité par « l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime », et bien sûr L'actualité.

Ce qui retient l'attention, au delà des problèmes de santé publique, de troubles sociaux, de criminalité et de l'atteinte aux personnes que représentent les addictions quelle qu'en soit la nature, c'est l'énormité des sommes mises en jeu , au niveau mondial , par la production et le trafic des trois substances illicites majeures que sont la cocaïne, l'héroïne et le cannabis.

Pour la cocaïne : la production, comprise entre 750 et 1.100 tonnes, est regroupée dans trois pays d'Amérique latine, la Colombie, le Pérou et la Bolivie. Trois grandes voies d'écoulement par les autres pays d'Amérique centrale puis le Mexique et les Caraïbes vers l'Amérique du Nord et vers l'Europe par voie transatlantique directe où en passant par l'Afrique de l'Ouest puis le Sahel et le Maghreb , circuit en développement depuis quelques années avec un tonnage allant de 40 à 80 tonnes. Le prix de vente passe de 2 à 3000 €/kg dans les pays producteurs, à 12.000 dans les capitales du Sahel, 18 à 20.000 dans les villes d'Afrique du Nord, 30 à 45.000 dans les villes européennes et ceci sans tenir compte du coupage à ce dernier stade.

Pour l'héroïne : Dans tous les cas, les producteurs assurent la transformation de la matière première, l'opium en héroïne, et un mythe s'est écroulé : la production du Triangle d'or (aux confins de la Birmanie et du Laos) ne serait que de l'ordre de 50 tonnes, largement supplantée par celle de l'Afghanistan d'environ 380 tonnes. A partir de ce dernier pays, l'héroïne est transportée vers l'Europe en passant par l'Iran et la Turquie ou vers la Fédération de Russie, via diverses républiques d'Asie centrale. Le rapport de l'ONUDC ne donne pas d'indication de prix aux diverses étapes mais celle à l'arrivée : l'Europe représente un marché de 16 milliards d'euros, la fédération de Russie, 10 milliards d'euros.

Pour le cannabis : En ne s'intéressant qu'à l'Europe et la Fédération de Russie , on dispose de statistiques disparates. Outre les productions locales, il faut retenir

l'importance de la production au Maroc, 38.000 tonnes de boutons floraux et 760 tonnes de résine et une entrée en scène de l'Afghanistan pour une production totale comprise entre 1.200 et 3.700 tonnes de résine en 2010 à destination ( en prenant comme base, un tonnage de 2.000 tonnes, le revenu local serait de 1.000 milliards de \$ ).

D'une part, ces chiffres révèlent qu'au niveau des pays producteurs comme des pays de transit, les sommes mises en jeu représentent une capacité considérable de corruption. Il serait intéressant de les comparer aux autres sources de revenus. Comme le souligne A. Antil : « une saisie de cocaïne, en Guinée Bissau peut représenter, en valeur, le volume du budget du ministère de la Justice de ce pays ». D'autre part, les sommes mises en jeu au départ puis au niveau des diverses étapes représentent d'énormes flux d'argent supposant une organisation financière élaborée, avec une criminalité en « cols blancs » bénéficiant d'une force de corruption indiscutable et on peut le craindre, peu inquiétée.

On peut penser que comme cela fût le cas au temps de la prohibition aux Etats-Unis, il faudrait combiner une action contre ces circuits avec une réduction significative de la demande par le jeu de politiques puissantes de prévention, d'éducation et d'action sociales.

## ***Faux aphorismes, dictons et adages sur l'alcool***

**Professeur Bernard HILLEMAND**

*Membre de l'Académie Nationale de Médecine ; fondateur des structures d'alcoologie du C.H.U. de Rouen ; ancien membre du Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme ; ancien rédacteur en chef de la Revue de l'Alcoolisme*

L'esprit du public est rempli d'aphorismes, de dictons et d'adages, tous très laudatifs pour les boissons alcooliques (vin, cidre, bière, digestifs, apéritifs....). Leur caractère erroné exerce un rôle très néfaste en santé publique, car ils incitent, en faisant miroiter des effets bénéfiques, à l'usage de ce toxique qu'est l'alcool.. En voici quelques exemples

L'alcool désaltère : Faux ! Il inhibe la sécrétion de l'hormone antidiurétique, ce qui accroît la diurèse et accroît la soif

L'alcool réchauffe Faux ! Il est hypothermisant. Il procure momentanément une sensation de chaleur cutanée, de par une vasodilatation capillaire superficielle, avec une déperdition calorique et chute de la température centrale.

L'alcool donne des forces Faux ! L'impression d'être plus fort est fallacieuse, car il endort la douleur musculaire et la sensation de fatigue. A doses faibles ou moyennes son action sur le travail musculaire est nulle ; à fortes doses la néoglucogénèse est freinée, la lactatémie augmente induisant des crampes importunes (au cours de compétitions sportives par exemple) et ses calories ne sont pas utilisables pour le travail musculaire

L'alcool est un aliment Faux ! L'alcool n'est pas un véritable aliment, car il est inéluctable- ment détruit dans l'organisme, sans possibilité de stockage. Il ne contient ni vitamines, ni azote, il ne peut remplacer les protéines. Cependant, en quantité modérée, il assure un apport supplémentaire de calories, qualifiées d'épargne, car elles permettent d'économiser une partie de celles apportées par les glucides et lipides. Ainsi sa consommation chronique à doses moyennes peut elle être responsable d'obésité, par contre, à fortes doses ces phénomènes s'inversent. Non l'alcool n'est pas un véritable aliment, ni un nutriment. On peut parler pour lui d'intervenant métabolique.

L'alcool est apéritif ou digestif Faux ! Malgré une certaine libération de gastrine il inhibe la sécrétion acide gastrique. Le rôle de la composante idéique liée à un effet psychotrope parait majeur dans ces phénomènes.

L'alcool est sans danger en dessous d'un certain seuil : Faux ! au plan individuel. Les repères indicatifs publiés dans la littérature sont basés sur des moyennes, valables seulement au plan collectif, mais ces moyennes gomment les vulnérabilités particulières de certaines personnes à

l'alcool, elles méconnaissent le terrain propre de chacun. Il n'y a donc pas pour l'individu de seuil de sécurité vis-à-vis de l'alcool, avec un risque zéro.

Le vin, le cidre, la bière, de nombreux alcools étant des produits naturels, voire écologiques, ils ne peuvent faire de mal : Faux ! Il suffit de penser aux champignons vénéneux ou à la cigüe qui fit mourir Socrate, produits naturels par excellence.

Une boisson alcoolique est bénéfique du fait de sa bonne qualité : Faux ! La qualité de sa fabrication et celle de ses propriétés organoleptiques ne préjugent pas de son action pathogène qui, liée à son degré alcoolique, sera d'autant plus grande que ce degré sera plus élevé.

Les boissons fermentées en général et le vin en particulier, sont des boissons hygiéniques : Faux !

La phrase de Pasteur, parlant du vin comme « la plus hygiénique des boissons » doit être replacée dans son contexte. Elle a été écrite en 1866, quand Pasteur commençait à découvrir les microbes ; l'agent de la typhoïde, le bacille d'Eberth qui contaminait souvent l'eau de boisson n'était pas encore isolé, mais rendait celle-ci évidemment plus dangereuse que le vin. Le rôle néfaste de l'éthanol du vin n'avait cependant pas échappé au génie de Pasteur, car il écrivait quelques pages plus loin « plus un vin est riche en alcool, plus il s'éloigne des qualités requises que l'on recherche dans les eaux de table et plus en est restreinte la consommation » or les vins à cette époque ne titraient guère plus de 9°. Ainsi séduisantes par leurs qualités gustatives les boissons alcooliques sont attirantes par la sensation de bien être qu'elles induisent, liée essentiellement à leurs effets psychotropes, mais elles n'ont pas les qualités que celui-ci leur fait à tort attribuer.

**N'oubliez pas de consulter notre Blog,  
DROGADDICTION**